

IMPÔT SUR LE REVENU (revenus de 2016)
RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES FOYERS ET DE L'IMPÔT NET PAR TRANCHE DU BARÈME

Tableau 219

Quotient familial (1)	Taux marginal	Nombre de foyers	Montant total de l'impôt net (2)
inférieur ou égal à 9 710 "	0%	12 758 195	-534
supérieur à 9 710 " et inférieur ou égal à 26 818 "	14%	19 814 280	14 931
supérieur à 26 818 " et inférieur ou égal à 71 898 "	30%	4 850 514	32 319
supérieur à 71 898 " et inférieur ou égal à 152 260 "	41%	394 977	12 593
supérieur à 152 260 "	45%	71 215	11 017
TOTAL		37 889 181	70 327

Source : Ministère de l'Action et des Comptes Publics - DGFIP, données statistiques

(1) Le quotient familial se détermine par le rapport entre le revenu net imposable et le nombre de parts. Cependant, un plafonnement limitant l'avantage fiscal résultant de l'application du quotient familial est fixé chaque année par la Loi de Finances.

(2) impôt sur le revenu émis par voie de rôle, après imputation des crédits d'impôt (hors crédit d'impôt PFO).

 [Données générales sur l'évolution des principaux impôts et taxes](#)